

**AVIS PUBLIC D'ÉLECTION**

**Ville de Repentigny**

**ÉLECTION GÉNÉRALE – 7 NOVEMBRE 2021**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de la Ville de Repentigny, que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures pour la Ville de Repentigny :
  - ⇒ poste de maire(sse);
  - ⇒ poste de conseiller(ère) pour les districts électoraux numéro un (1) à numéro douze (12) inclusivement.
2. Toute déclaration de candidature à l'un ou l'autre des postes ouverts devra obligatoirement être produite au bureau du président d'élection situé à l'adresse indiquée ci-dessous du **17 septembre 2021** au **1<sup>er</sup> octobre 2021 inclusivement** aux jours et aux heures suivants : **du lundi au mercredi (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30), le jeudi (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30) et le vendredi (de 8 h 30 à 11 h 30).**

**Veillez noter que le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 le bureau sera ouvert sans interruption de 9 h à 16 h 30.**
3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le **dimanche 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h** et un vote par anticipation sera tenu le **samedi 30 octobre 2021** et le **dimanche 31 octobre 2021 de 9 h 30 à 20 h.**
4. Vous pourrez **voter par correspondance** si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
  - Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
  - Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
    - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
    - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
    - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
    - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021 , vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
      - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de quatorze (14) jours;
      - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
      - présentez des symptômes de COVID-19;
      - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de quatorze (14) jours;
      - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

---

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande;
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours;
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

5. J'ai nommé pour agir à titre d'adjoint et de secrétaire d'élection Me Stéphane Desrochers, assistant-greffier.
6. Veuillez également noter que la votation sera faite à partir de bulletins de vote papier.
7. Vous avez reçu ou vous recevrez par la poste d'ici quelques jours un guide regroupant diverses informations concernant cette élection. Vous pourrez aussi consulter notre site Internet à l'adresse [www.ville.repentigny.qc.ca](http://www.ville.repentigny.qc.ca) à compter du 20 septembre 2021.
8. Vous pouvez me rejoindre en communiquant au bureau du président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

**435 boulevard Iberville, Repentigny (Québec) J6A 2B6**  
**Téléphone : (450) 470-3004**

Donné à Repentigny,  
ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2021.

M<sup>e</sup> Louis-André Garceau,  
Président d'élection